



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 27 février 2025

PROCÈS-VERBAL N° 19

PRÉSIDENTE	M. Cédric Gorgerat.
CONSEILLERS PRÉSENTS	29 présents, 11 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	15 voix
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Leah Halpren et Fabienne Ruch, MM. Gianluca Allaria, Ivo Azevedo, Michael Bumm, Christophe Chevalier, Edouard du Chastel, Jérôme Grémy, Didier Joray, Alain Meuwly et Michel Zryd
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly

1) ASSERMENTATION

A la suite de la démission de M. Jean- Robert Morax, M. Paul Descheemaker prête serment.

Le Président lui souhaite la bienvenue au Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

2) APPEL

Le Président accueille les Conseillères et les Conseillers.

Avant de commencer, il vérifie qu'ils sont bien en possession de tous les documents.

Les membres présents confirment les avoir reçus.

La Secrétaire constate la présence de 29 Conseillers, la majorité est ainsi fixée à 15 voix.

Le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

3) ORDRE DU JOUR

Le président informe d'une modification de l'ordre du jour avec le dépôt du préavis Municipal N°46/2025 qui sera traité au point 11. L'ordre du jour est ainsi modifié comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Ordre du jour
4. Procès-verbaux des séances du 12 décembre 2024 et du 29 janvier 2025
5. Communication du bureau
6. Communication de la Municipalité
7. Communication des délégués du Conseil Communal aux conseils intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - Région de Nyon
8. Préavis N° 41/2024
Amélioration structurelle sur l'alpage de la Dôle
Rapport de la commission ad hoc
Rapport de la commission des finances
9. Préavis municipal N° 43/2024
Modification des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle
Rapport de la commission ad hoc
10. Préavis municipal N°44/2024
Construction d'un terrain de sport supplémentaire
Rapport de la commission ad hoc
Rapport de la commission des finances
11. Préavis Municipal N°46/2025
Salle polyvalente, place du village et soutien de stationnement
Demande de crédit d'investissement de CHF 242'000 pour le financement des études préliminaires nécessaires, antérieures à la phase finale de réalisation du projet
Nomination de la commission
12. Nominations
 - membre de la commission de gestion
 - secrétaire suppléante
13. Propositions individuelles et divers
14. Extrait des décisions

L'ordre du jour modifié est accepté par 27 oui et 1 NON.

4) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 12 DECEMBRE 2024 ET DU 29 JANVIER 2025

Le procès-verbal N°17, du 12 décembre 2024 est passé en revue, page par page et ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal tel que rédigé est approuvé par 26 OUI et 2 ABSTENTIONS.

Le Président précise que le préavis N°42/2024 est toujours sous embargo, jusqu'à la levée de celui-ci par la Municipalité.

Le procès-verbal N°18, du 29 janvier 2025 est ensuite passé en revue page par page et ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal tel que rédigé est approuvé par 27 OUI et 1 ABSTENTION.

Le Président remercie son autrice.

5) COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président précise que les rapports de commissions doivent être remis en trois exemplaires originaux signés. Il serait très apprécié que les notes de frais signées soient remises en même temps.

Il annonce ensuite que lors de la prochaine séance du 9 avril, les Conseillers devront se prononcer sur un préavis du bureau concernant les indemnités du Conseil communal.

⇒ **Le Président** va organiser courant mars une séance du bureau élargie aux vice-présidents et scrutateurs suppléants pour en parler.

⇒ Lors de cette séance, il souhaite aussi discuter du nombre de membres du Conseil communal. Actuellement, il est fixé à 40. La loi sur les communes, dans son article 17, fixe des fourchettes en fonction du nombre d'habitants. Pour notre commune la fourchette se situe entre 35 et 70 membres.

Si l'on souhaite modifier le nombre de Conseillers, un préavis municipal doit être déposé.

Le Président demande aux Conseiller.ère.s d'adresser leurs propositions de rémunération et/ou de changement du nombre de membres du Conseil communal au bureau du Conseil d'ici au 9 mars.

Il poursuit ses annonces par les nominations légales habituelles lors de la séance du 26 juin. **Le Président** remercie les membres du bureau, vice-présidents, scrutateurs suppléants et membres des commissions de gestion et des finances de réfléchir à leur engagement dans les prochains mois. Ce n'est pas encore urgent, mais le fait d'annoncer les postes vacants permet d'anticiper leur remplacement.

6) COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

M. Hans Brunner, Syndic, informe les membres du Conseil que la réponse à la motion « revenir à une Municipalité de cinq membres », déposée le 12 décembre, sera donnée lors du prochain Conseil du 9 avril ce qui permettra un vote en juin.

Il informe ensuite l'Assemblée que la Municipalité étudie de près le projet de révision de la loi sur les communes qui comporte plusieurs changements et annonce des séances à venir avec l'ADCV (Association De Communes Vaudoises).

M. Fabien Joly, Municipal, poursuit ensuite avec l'état sanitaire assez catastrophique de nos forêts. Le garde forestier préconise des coupes d'urgence sur la zone du Gist. Il faut agir rapidement, au cours des prochains mois, afin de pouvoir travailler le bois en menuiserie.

Le Président demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

7) COMMUNICATIONS DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEIL INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Jonas Addor, Délégué, n'a pas de communications particulières, la prochaine séance étant prévue le 25 mars prochain. Elle aura pour objet principal l'approbation des comptes 2024.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, Délégué, n'a de son côté rien à signaler.

Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, n'a pas non plus d'informations à donner.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, Délégué, présente les trois préavis qui ont été approuvés lors de la séance du 11 décembre 2024 :

- ⇒ P-R 44-2024 Budget de l'exercice 2025.
- ⇒ PR 45-2024 Demande de crédit pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028.
- ⇒ PR 46-2024-FRM (Fonds régional de la Mobilité) Participation financière pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité 2024-2028.

Il revient sur le préavis N° PR 43-2024 relatif à une « demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA ». La récolte des signatures pour le référendum n'a pas abouti et le recours auprès du Conseil d'Etat a été déclaré irrecevable.

Il détaille ensuite les préavis à l'ordre du jour de la prochaine séance du 5 mars :

- ⇒ PR 47-2025 : reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise.
- ⇒ PR 48-2025-FRM (Fonds régional de la Mobilité) : demande de crédit de CHF 221'511 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025. Des courses au quart d'heure, aux heures de pointe du matin et du soir, circulent entre la gare de Nyon et Signy, centre commercial, sur la ligne 815, depuis le 10 décembre 2023. Elles sont financées à 100 % par les communes de Grens, Eysins et Signy-Avenex pour l'année d'horaire 2024. Une demande de crédit d'un montant de CHF 221'511 TTC est sollicitée au titre du nouveau fonds régional de mobilité pour le financement intégral de ces prestations à l'horaire 2025.
- ⇒ PR 49-2025 : financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme.
- ⇒ PR 50-2025 approbation du projet d'agglomération de 5e génération du Grand Genève:

Il termine son intervention par quelques informations pratiques :

- ⇒ La plateforme RegiONtroc donne une seconde vie au matériel et objets professionnels des communes membres sur regiontroc.ch
- ⇒ Région de Nyon a édité une guide des arbres sur le territoire communal afin de mieux les protéger
- ⇒ Région de Nyon soutient un projet ambitieux pour lutter contre le frelon asiatique.

M. Pierre Schaller, Conseiller, revient sur la demande de crédit pour la portion de la ligne de bus 815 qui va de la gare de Nyon à Signy Centre. Il se demande pourquoi il revient à l'ensemble des communes de financer cette desserte aux quarts d'heures, et non pas uniquement aux communes concernées ainsi qu'au tiers qui en bénéficient comme l'école Moser, la zone industrielle, Signy Centre commercial, etc.

Cédric Gorgerat, Délégué, répond que les communes concernées ont financé pour 2024 et qu'elles demandent un appui régional pour faire cette étude avant la mise en place définitive des horaires 2025. En revanche, il ne sait pas si les autres bénéficiaires de cette ligne ont été contactés.

M. Charles Geninasca, Conseiller, explique que l'implantation de l'école Moser a contribué à une augmentation du chiffre d'affaires de Signy Centre et cette demande de bus au quart d'heures est utile aux étudiants.

M. Cédric Gorgerat, Délégué, demandera lors du prochain Conseil intercommunal si les propriétaires de cette zone participent financièrement à cette étude.

8) PREAVIS N°41/2024

AMELIORATION STRUCTURELLE SUR L'ALPAGE DE LA DÔLE

Le Président donne la parole à **Mme Elaine Walsh**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il passe ensuite la parole à **M. Pierre-Yves Revaz**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

Il demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis municipal N°41/2024 est accepté par 27 OUI et 1 ABSTENTION.

9) PREAVIS N°43/2024

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU SDIS NYON-DÔLE

Le Président donne la parole à **M. Vincenzo Ganci**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président précise que ce préavis ne peut pas être amendé.

Il demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

Mme Nancy Induni, Conseillère, demande à la Municipalité si elle prévoit de déléguer une voix au Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle.

M. Hans Brunner, Syndic, répond que la Municipalité qui sera en place lors de la prochaine législature pourra étudier le sujet.

Le préavis est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis municipal N°43/2024 est accepté par 27 OUI, et 1 ABSTENTION.

10) PREAVIS N°44/2024

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SPORT SUPPLEMENTAIRE

DEMANDE DE CRÉDIT DE REALISATION DE CHF 300'000 FINANCÉ PAR UNE DONATION DE CHF 300'000

Le Président donne la parole à **M. Pascal Schaller**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il passe ensuite la parole à **M. Sylvain Liudat**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

Il demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. Denis Krebs, Municipal, informe les Conseillers que conformément à la convention, le FC Gingins a versé CHF 100'000 sur le compte de la commune.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, demande quelles seront les dimensions du futur terrain puisqu'elle ne sont pas notées dans les conclusions du préavis.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que ce sera un terrain homologué pour les juniors A à D.

En l'absence de nouvelles questions, le préavis est soumis au vote.

Résultats

Le Préavis Municipal N°44/2024 est accepté par 24 OUI et 4 ABSTENTIONS.

11) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 46/2025
SALLE POLYVALENTE, PLACE DU VILLAGE ET SOLUTION DE STATIONNEMENT
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 242'000 POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES
PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES, ANTÉRIEURES À LA PHASE FINALE DE RÉALISATION DU PROJET

A la suite de la présentation de Madame le Préfet, **Mme Charlotte Connell, Municipale**, souhaite modifier les conclusions du préavis et l'enverra dans les prochains jours.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, demande s'il est possible de savoir immédiatement la teneur de ces modifications afin de pouvoir traiter le sujet.

Il sera modifié comme suit :

- Page 5 : le terme de « conclusion » sera remplacé par « en résumé », ajout du titre « conclusion » avant le passage « la Municipalité vous prie en conséquence ».
- Dans les conclusions, le passage « accepter ce préavis tel que présenté » est remplacé par « de bien vouloir accorder ».

M. Jonas Addor, Conseiller, pense qu'il est important de détailler dans les conclusions, le contenu de ces études.

M. Ernest Fehr, Conseiller, demande que soit ajoutée en page 6, une précision à la conclusion du préavis. Il est mentionné que le crédit d'étude de CHF 242'000 est financé par la trésorerie courante issue, du compte BCV rubrique 9102.001 du bilan. Afin de mieux refléter ce qui est décrit dans le préavis N°46/2025 à la rubrique « financement » qui indique que ce crédit d'étude est financé par les fonds destinés au patrimoine communal (alimenté par les ventes de DDP), il conviendrait de rajouter que le compte de passif du bilan « Fond de réserve - Préfinancement du patrimoine communal N° 9280.7 » sera impacté pour le paiement de ces CHF 242'000.

Le Président précise au Conseil communal que la Municipalité peut revenir avec un préavis amendé.

Mme Charlotte Connell, Municipale, enverra un préavis modifié au plus tôt.

M. Pierre Schaller, Conseiller, exprime son mécontentement en lisant en page 5 « que la vente du terrain destiné à l'EMS contribuera significativement à cet effort ». La vente de ce terrain devrait plutôt être allouée à la construction à Gingins, de logements à loyers modérés, qui constitue une priorité. Il considère par ailleurs que la somme de CHF 242'000 est beaucoup trop élevée, un cinquième de ce montant (CHF 50'000) aurait été envisageable, à la rigueur. Une telle somme pour l'étude d'un projet de construction qui n'est pas sûr d'être accepté par la population, n'est pas concevable. Cette somme s'ajoute aux dépenses déjà investies pour le concours d'architecture. C'est inacceptable et il indique qu'il refuse ce préavis.

Le président lui rappelle que ce préavis sera soumis au vote lors du prochain Conseil communal.

M. Charles Geninasca, Conseiller, soutient les propos de M. Pierre Schaller. Il considère que la demande est scandaleuse et le fait savoir à l'Assemblée.

M. Hans Brunner, Syndic, explique que la mention de la vente du terrain destiné à l'EMS est une preuve de transparence. Les Conseillers ont le droit d'être pour ou contre ce préavis, il trouve toutefois que le terme de scandaleux est offensant alors que la Municipalité cherche à être transparente.

Mme Charlotte Connell, Municipale, donne l'exemple des études supplémentaires du nouveau bâtiment de Chésereux. Le troisième crédit de construction d'un montant de CHF 8'990'000 a été précédé par une première tranche de CHF 300'000 et une deuxième tranche de CHF 595'000. Ce n'est donc pas une hérésie de demander un crédit pour une étude supplémentaire. C'est une étape obligée pour affiner le projet.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, explique que le montant des études paraît justifié par la complexité et l'utilisation de compétences pointues et variées ainsi que par l'importance de celles-ci. Pour lui, cette étape est nécessaire à la suite du projet.

M. Charles Geninasca, Conseiller, considère que la piscine de Chésereux n'est pas une réussite et constitue un gouffre financier. Il est de plus obligé de répondre aux habitants du village qui l'interroge, que le budget communal est en ce moment, uniquement consommée pour du plaisir et pas pour des infrastructures. On a l'impression que la planche à billets fonctionne dans ce village, pour des conneries (sic). Il estime avoir le droit de s'exprimer parfois avec véhémence. Selon lui, rien n'est donné à la culture et tout va au football.

Le Président lui rappelle qu'il doit rester dans le cadre du débat, c'est-à-dire le préavis.

M Vincenzo Ganci, Conseiller, n'utiliserait pas le terme de scandaleux mais plutôt d'inapproprié, s'agissant de la vente du terrain de l'EMS. En effet, cette transaction n'a pas encore été soumise au vote du Conseil Communal. L'utilisation du conditionnel aurait été requis.

Mme Charlotte Connell, Municipale, n'est pas tout à fait d'accord avec cette remarque qu'elle accepte tout de même. Elle a volontairement utilisé le présent, parce qu'elle croit à ce projet et ne veut pas installer de doutes dans la tête des Conseillers.

M. Pierre Schaller, Conseiller, trouve regrettable que l'on ne puisse pas discuter plus longuement de ce préavis. Il considère qu'il est important pour la future commission d'entendre les remarques, suggestions et « de prendre la température » du Conseil communal. Il est contre ce préavis en raison des autres priorités qui ont été décidées depuis longtemps et qui constitue des dépenses importantes pour la commune (le réservoir, les adductions d'eau, les routes qui n'ont pas été faites). Il exprime aussi son mécontentement sur le fait que le préavis soit déposé au dernier moment et qu'il porte encore sur la grande salle. Il ne comprend pas l'urgence de ce projet pour la Municipalité.

M. Hans Brunner, Syndic, signifie à M. Pierre Schaller, qu'il ne s'exprime pas sur le contenu du préavis mais uniquement sur le délai de son dépôt.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, souligne un problème de méthode, avec d'abord, le vote pour le financement du concours d'architecture, puis aujourd'hui, une demande de crédit pour une nouvelle étude. Pour lui, le process n'est pas transparent, le Conseil n'a pas été prévenu des différentes étapes. Il n'est pas du tout contre le projet mais pour lui, on ne peut pas parler de transparence.

M. Hans Brunner, Syndic, revient sur l'intervention de M. Baldy qui a clairement expliqué que des estimations doivent être faites par des spécialistes afin de budgétiser au mieux la réalisation du projet. Il rappelle que pour des projets d'une telle ampleur, d'autres communes ont elles aussi dû demander des crédits supplémentaires, avant l'acceptation du projet.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller regrette qu'il n'y ait pas eu dès le départ une planification permettant de connaître les différentes étapes.

M. Serge Bally, Conseiller, est surpris de la réaction de M. Revaz. Ce n'est pas la première fois que l'on demande un crédit d'études depuis 30 ans qu'il est dans ce Conseil communal. Certains projets n'ont pas abouti, des centaines de milliers de francs ont été dépensés pour rien, ce qui sera peut-être encore le cas, dans ce projet. Il n'y a rien de surprenant. On ne peut pas envisager qu'il y ait le concours d'architecture puis la construction de la grande salle, sans investigation supplémentaire.

Mme Charlotte Connell, Municipale, complète l'intervention de M Bally en indiquant que cette étude est la suite logique et obligatoire du concours d'architecture. Elle doit permettre de savoir à quoi correspond chacune des lignes de dépenses du projet.

M. André Blécha, Conseiller, a trouvé magnifique la leçon dispensée par Mme la Préfet (avant la séance). Cela aide à interpréter les prérogatives de la Municipalité. De plus, le projet avance et il faut savoir aujourd'hui si on veut faire un pas de plus. Il faut voter ce préavis pour le crédit d'étude dont la somme ne paraît pas exorbitante. En revanche, il souhaite savoir où se situe le point de non-retour, les dépenses s'élèveraient déjà à un montant d'un demi-million de francs.

M. Charles Geninasca, Conseiller, juge que selon son expérience en la matière, lors de la construction d'un bâtiment, il faut ajouter dix pour cent supplémentaires, par rapport aux coûts donnés par l'architecte. Selon ses calculs, on arriverait à un bâtiment d'une valeur de 25 millions.

Le Président recadre une fois encore le débat puisque les discussions s'éloignent du sujet du préavis.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, trouve que toutes les explications nécessaires se trouvent dans le préavis et il est d'avis de laisser la commission faire son travail. Il rassure M. Revaz par rapport à sa crainte du risque de saucissonnage : aujourd'hui, tous les projets fonctionnent de cette manière. Le concours a été ajouté, pour être sûr d'avoir le meilleur projet possible et d'avoir les personnes les plus compétentes pour le réaliser. Après, il y a soit une étape, soit deux étapes :

- Si l'ensemble du budget, y compris le crédit d'études est repris dans un seul et même préavis, le détail des postes de dépenses est limité et du coup, on ne sait pas trop pourquoi on vote.

- La deuxième solution est de le faire deux étapes, avec un premier préavis d'études comme aujourd'hui, ce qui permet d'avoir un second préavis d'exécution avec des montants bien précis, par souci de transparence comme ceci a déjà été dit.

Après ces échanges, le Conseil procède au vote de la Commission qui est élue à l'unanimité et est composée de : M. Valéry Babey, M. Jean-luc Baldy, Mme Nancy Induni, M. Pierre Schaller, et M. Gianluca Allaria.

12) NOMINATIONS

1. Nomination d'un membre de la commission de Gestion, à la suite de la démission de Jean-Robert Morax.

M. Paul Descheemaker est élu à l'unanimité.

2. Nomination de la Secrétaire suppléante.

Pour mémoire, Mme Nathalie Haab avait mentionné lors de sa démission qu'elle était à disposition, le cas échéant, pour ce poste. **Le Président** propose de la nommer comme Secrétaire suppléante jusqu'à la fin de la législature.

Il ouvre la discussion et demande s'il y aurait dans l'assemblée, une autre candidature.

Mme Nathalie Haab est nommée au poste de Secrétaire suppléante sous les applaudissements.

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

La parole est donnée à qui veut la prendre.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande la durée de l'embargo sur le préavis n°42/2025, beaucoup de personnes étant au courant. Il souhaite aussi savoir comment a été accueilli le résultat du vote.

M. Hans Brunner, Syndic, répond que ce n'est pas uniquement la Municipalité qui va décider de la fin de l'embargo. Il assure que le projet suit son cours.

M. Jonas Addor, Conseiller, demande la date de fin de travaux des vestiaires.

M. Denis Krebs, Municipal annonce que selon la dernière réunion de chantier datant de cette semaine, l'objectif est une remise des clés à la fin du mois d'avril.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, revient sur l'intervention de M. Joly sur les coupes urgentes dans la forêt en lui demandant si une replantation de nouveaux arbres est prévue.

M. Fabien Joly, Municipal, explique que les arbres abattus seront commercialisés. Aucune replantation n'est prévue par manque de moyens, il faut laisser la nature faire son travail.

M. Serge Bally, Conseiller, demande à la Municipalité s'il est possible de mettre un panneau de sensibilisation (ou un autre moyen) afin que les piétons se mettent sur le côté quand il les croise sur les chemins agricoles avec son tracteur.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, remercie la Municipalité d'avoir repeint les passages piétons, et demande s'il est possible de le faire pour les cases du parking de la grande salle.

Le Président demande si la parole veut encore être prise. Comme ce n'est pas le cas il donne la parole à Mme Roiné pour la lecture de l'extrait des décisions.

14) EXTRAIT DES DECISIONS

La Secrétaire lit l'extrait des décisions qui ne suscite aucune remarque ou commentaire.

Le Président lève la séance à 22 heures 15. Il souhaite un bon retour à toutes et à tous et donne rendez-vous le 9 avril à 20h15 pour le prochain Conseil communal.

PROCHAINE SÉANCE :

Mercredi 9 avril 2025 à 20h15

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné